



---

## Le code de conduite du parent d'un joueur ou d'une joueuse de soccer Soccer MHM- SAISON 2010

*« Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé,  
à l'équilibre et au développement de la personne. »*

***Le parent du joueur ou de la joueuse du Club de soccer MHM doit :***

- Comprendre que son enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le sien ;
- Inculquer à son enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté ;
- Satisfaire aux obligations de participation aux codes du Club (exemples: enfant vêtu adéquatement, prévenir s'il doit manquer une partie ou une séance d'entraînement) ;
- Ne pas fumer dans l'enceinte du terrain lors des parties et des pratiques ;
- Se montrer enthousiaste, en évitant d'être trop exigeant ou trop critique ;
- Reconnaître les bonnes performances de son enfant comme celles des autres joueurs(euses) ;
- Comprendre la tâche difficile des arbitres et respecter leurs décisions ;
- Ne pas tolérer ni encourager la violence sous toutes ses formes ;
- S'efforcer de connaître un minimum de règles du soccer afin de préserver son jugement ;
- Respecter les structures du Club, si un problème doit être réglé ;
- Penser la victoire comme un des grands plaisirs du sport, dédramatiser la défaite et considérer les erreurs comme des opportunités d'apprentissage ;
- Participer à un système de co-voiturage ou en prendre l'initiative ;
- Respecter l'entraîneur(e), l'arbitre et le gérant(e), ainsi que leur travail de bénévoles ;
- Par-dessus tout, laisser l'enfant être ce qu'il est : un enfant.